Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-213503055-20251218-251217_03_1B-DE

Mairie
6 rue de la mairie
35380 Saint Péran
02.99.06.86.91
mairie-saint-peran@wanadoo.fr

Extrait du registre des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2025

Nb conseillers **En exercice :** **Présents :** **Votants :**	 **10** **6** **7**	L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Péran s'est réuni sous la présidence d'Isabelle GOVEN, Maire.

Présents	Isabelle GOVEN, Maire Éric THOMAS, Antoine BERHAULT, Christophe PANNETIER, Patrick BOURDAIS, Ronan RIOU.
Absents excusés	Estelle GUILMAIN.
Absents	Christopher LEGIGAN, Gildas MEREL, Franck LESAGE.
Procurations	Estelle GUILMAIN donne pouvoir à Isabelle GOVEN
Secrétaire :	Isabelle GOVEN
Convocation :	12/12/2025

251217_03	Durée d'amortissement

Madame la Maire propose de délibérer sur la durée d'amortissement des biens comptabilisés au compte 204 (subventions versées par la collectivité).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la durée d'amortissement ci-dessous :

- **Biens mobiliers ou études : 5 ans**

A Saint-Péran le 18 décembre 2025
Isabelle GOVEN, Maire

MAIRIE DE SAINT-PERAN (Ille-et-Vilaine)